

**UN ETAT EN MOUVEMENT AUX SERVICES DES CITOYENS**  
**Rapport au Bureau National sur la réforme de l'Etat**

Résumé

Nous voulons un Etat régulateur qui garantisse à nos concitoyens :

- la qualité du service public ;
- l'égalité d'accès aux biens collectifs
- l'impartialité de l'Etat

Pour cela, il faut que l'Etat se mette en mouvement pour s'adapter aux besoins des usagers mais certainement pas dans les conditions qui nous sont présentées aujourd'hui.

Mutation ? Oui. Réforme ? Oui, bien sûr. Mais dans la perspective d'améliorer la qualité du service public et de garantir l'égalité d'accès des nos concitoyens aux biens collectifs et aux biens rares.

Le processus de réforme auquel nous assistons aujourd'hui, opaque, incohérent et désordonné dans ses annonces répond en fait à une volonté extrêmement claire du Gouvernement : celle de rompre avec le modèle républicain à la française et d'installer un Etat minimal, celui des libéraux.

Au nom de nos concitoyens, nous ne pouvons accepter :

- ni la dégradation du service
- ni les inégalités d'accès qui se développent
- ni la régulation par l'argent des biens rares ou collectifs (énergie, éducation, santé...).

Notre opposition au projet est radicale dans la mesure où nous refusons de changer de modèle, comme le veut le Gouvernement.

Bernard DEROSIER, député  
André LAIGNEL, député européen  
Claudy LEBRETON, Président de la FNESR  
Christian MARTIN, secrétaire national  
Pierre-Alain MUET, député  
Laurence ROSSIGNOL, secrétaire nationale  
Michel SAPIN, député  
Jean-Pierre SUEUR, sénateur  
Dan STEINFELD, responsable national

Clotilde VALTER, secrétaire nationale, rapporteur

**Avec le concours de**

Olivier BOISSON  
Etienne COLIN  
Brigitte GARZINO

Et de quelques experts qui resteront anonymes.

Une année de présidence Sarkozy et le lancement d'un processus de réforme de l'Etat sans précédent reposant sur une vision idéologique extrêmement libérale doivent aujourd'hui nous conduire non seulement à réagir mais aussi à **nous mobiliser pour expliquer à nos concitoyens ce qui les attend : affaiblissement de l'Etat et des services publics, privatisation rampante et remise en cause des principes fondamentaux de la fonction publique.**

A ce qui s'annonce comme une « rupture historique », nous voulons opposer un Etat en mouvement au service des citoyens c'est-à-dire :

- un Etat qui joue pleinement son rôle de régulateur ;
- un Etat impartial qui fasse prévaloir l'intérêt général ;
- un Etat stratège pour mieux préparer l'avenir ;

Dans ce contexte sont indispensables à la fois

une vraie évaluation des politiques publiques permettant d'assainir la situation des finances publiques, de mieux affecter les moyens aux besoins et une fonction publique dynamique et compétente qui s'adapte aux exigences liées à la qualité du service public.

## **A- Nous avons besoin d'un Etat régulateur au service des citoyens**

Nous devons faire ce que la droite ne fait pas :

- dire ce que doivent être l'Etat et les services publics ;
- 
- dire de quelle façon l'Etat doit s'adapter et proposer une méthode ;
- 
- dire quelles doivent être les priorités dans l'utilisation des moyens et où sont les gisements d'économies ;

### **1) clarifier les missions de l'Etat, des collectivités locales et des services publics**

#### **a- redéfinir les missions de l'Etat**

Pour nous, l'Etat est avant tout au service des citoyens et de la collectivité. Et si nous sommes ambitieux pour l'Etat, c'est que nous pensons à nos concitoyens et à ce qu'ils attendent de la puissance publique. C'est-à-dire :

- un service public de qualité ;
- des règles communes notamment pour protéger les plus faibles, qu'il s'agisse des individus ou des territoires ;
- la garantie de l'accès de tous aux biens rares
- un Etat impartial

#### **\* un service public de qualité**

Par tradition, la notion française de service public vecteur de l'intérêt général renvoie aux principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité.

La République doit garantir à tous l'accès à un service public de qualité. Cela signifie à la fois un égal accès de tous au service public et un service public de qualité grâce à l'implication des agents.

Il en résulte à la fois :

- que le service public doit être accessible à tous sur l'ensemble du territoire et que des mesures d'aménagement du territoire doivent être prises à cet effet ;
- que l'Etat porte à l'égard des agents des exigences liées à la qualité du service afin que celui-ci soit à la hauteur de la qualité que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Dans ce contexte, et en tant qu'employeur, l'Etat doit ainsi être exemplaire notamment dans le dialogue social. Mais aussi dans la volonté de promotion sociale et professionnelle dans un souci d'adaptation permanente aux besoins des usagers. Pour nous, les réformes ne signifient pas dégageant des cadres mais processus de reconversion permanent pour s'adapter aux besoins des citoyens et assurer un service de qualité.

#### **\* un marché régulé**

Ce qui fonde le contrat social, c'est l'équilibre entre des règles de vie en commun et la protection que la société garantit aux individus.

Garant du Pacte républicain qui définit les droits et devoirs des citoyens, l'Etat doit assurer l'égalité, la justice et la solidarité et poser les règles et les valeurs communes.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'Etat doit ainsi être le garant des droits des plus faibles. Ainsi, dès lors qu'il s'agit par exemple de permettre une réelle égalité des chances mais aussi une véritable promotion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie, il est légitime qu'il intervienne et ce d'autant plus que le rapport de forces n'est pas équilibré.

C'est cet argument du rapport de forces déséquilibré qui légitime que l'Etat intervienne notamment –mais bien sûr pas seulement- dans le dialogue social.

#### **\* la garantie d'accès aux biens rares**

Les biens collectifs (eau, énergie) mais aussi des services collectifs comme la santé, l'éducation ou la justice doivent être accessibles à tous, partout, et dans les mêmes conditions. L'argent ne doit pas en limiter l'accès ni être un facteur discriminant.

L'Etat doit de ce point de vue garantir à tous l'accès à ces biens rares afin que le prix ne soit pas une condition pour y accéder.

### **\* l'impartialité de l'Etat**

L'Etat est le garant de l'intérêt général. Il doit en conséquence adopter une attitude et un comportement d'impartialité et de neutralité dans les choix qu'il fait et dans les décisions qu'il prend. Il ne doit pas -et ne peut pas- être le serviteur d'intérêts particuliers.

Si cela n'était pas le cas, le sentiment de clientélisme et de copinage qui en résulterait porterait gravement atteinte à la légitimité de ses actes qui seraient ainsi contestés.

### b- Clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales

-

Le rapport Lambert commandé dans le cadre de la revue générale des politiques publiques propose la suppression de la clause générale de compétence des collectivités locales avec des blocs de compétences réservés et exclusifs. Cela revient à mettre fin aux politiques optionnelles des collectivités. Nous sommes bien entendu opposés à cette évolution.

Il est nécessaire de mieux préciser les compétences de chaque niveau de collectivité et de mieux les articuler les uns avec les autres de manière à éviter les doublons, l'inflation des dépenses et l'illisibilité croissante des dispositifs pour les citoyens.

La suppression d'un échelon de collectivité locale est devenue le credo du MEDEF, repris par

le rapport ATTALI, au seul motif de réaliser des économies. Ce type de raisonnement, purement théorique, fait fi tant de toute forme de réflexion institutionnelle que de toute expérience concrète de terrain.

Pour nous la répartition des compétences doit achever la nouvelle architecture des pouvoirs locaux, dont la logique apparaît déjà dans les relations qu'elles tissent aujourd'hui.

A l'Etat, dans le cadre de l'Union européenne, aux régions (s'inscrivant dans un cadre plus large car elles sont aujourd'hui trop petites), avec les agglomérations, qui concourent au développement, à la cohésion sociale et environnementale, la définition des grandes orientations stratégiques et de la cohésion territoriale.

Les communautés de communes ou d'agglomération étant en voie de généralisation, il apparaît nécessaire de mieux les articuler avec les départements qui pourraient fédérer ces collectivités nouvelles. On pourrait ainsi aller vers un conseil départemental constitué de représentants des communautés. Celles-ci devront devenir des collectivités locales au sens plein du terme. Cela suppose l'élection au suffrage universel direct de leur conseil et de leur président. Les communautés gèrent aujourd'hui des budgets supérieurs à ceux des communes et même, dans le cas des communautés urbaines, des régions. Elles prélèvent une part croissante des impôts. Dans ces conditions, il serait incompréhensible que la désignation de leur conseil et de leur exécutif ne donne pas lieu à un débat citoyen comme c'est le cas pour un grand nombre de collectivités dont les responsabilités sont moindres.

### **La réforme fiscale et des finances des collectivités locales est également une urgence**

La droite lance régulièrement l'offensive sur les collectivités locales dépensières -« *la gauche, c'est l'impôt* » - les rendant coupables du déficit public. Or, la majorité omet de dire que l'acte II de la décentralisation a transféré des compétences aux collectivités dont les charges sont infiniment plus dynamiques que les recettes transférées en retour. Selon le rapport de l'observatoire des collectivités locales, « La décentralisation a pour conséquence de modifier structurellement les budgets de ces collectivités et de déplacer une part des prélèvements obligatoires de l'État vers les collectivités locales (...). Abondant en ce sens, un rapport parlementaire conclut « pour ajuster la fraction de tarif de la TIPP allouée définitivement aux départements en compensation de la charge du versement du RMI et du RMA, la loi n'a explicitement visé que des réformes ayant eu un impact marginal sur les comptes des départements en 2004, sans tenir compte ni de la réforme dont l'effet a été le plus fort sur le nombre d'allocataires du RMI, ni de la montée en puissance prévisible du dispositif du RMA et du contrat d'avenir dans les prochaines années».

Les faits sont implacables et, en la matière, les étiquettes politiques ne sont pas déterminantes face à la machine à décentraliser les déficits qu'est l'acte II de la décentralisation.

Il est donc urgent de parler des ressources, le système fiscal local étant d'une opacité et d'une injustice indescriptibles. Or les moyens financiers seront le préalable à toute réforme du pouvoir local.

Les collectivités doivent également retrouver une marge d'autonomie s'agissant de leurs ressources. En effet, le poids des dotations de compensation sur lesquelles l'Etat fait peser une pression à la baisse et la réduction de leur liberté financière conduisent à un quasi-étrangement des finances locales. Nous proposons :

- de renforcer la solidarité financière entre les territoires en instituant la péréquation sur la progression d'un impôt dynamique ;
- de rendre l'impôt local simple, juste et compréhensible, notamment aux citoyens. Il doit aussi être moins lourd pour les ménages ;
- de refondre la fiscalité locale en s'appuyant sur le principe de spécialisation des impôts, assorti de l'abandon des règles de lien entre les taux, ce qui permet de proposer un « panier de ressources fiscales » par niveau de collectivité.
- enfin de prendre en compte dans la fiscalité locale les impératifs environnementaux et de développement durable et de renforcer la vocation péréquatrice de la DCF.

#### c- Dire quels services publics demain ?

Les services publics doivent s'adapter : c'est l'application du principe de continuité. **Adaptation au progrès technique, à la mondialisation et surtout aux besoins de nos concitoyens.**

Face aux évolutions et aux attaques idéologiques de la droite, nous devons impérativement en redéfinir le champ fut-ce négativement : **toutes les activités qui doivent échapper à la marchandisation des rapports sociaux doivent être regardées comme des services publics.**

Pour autant on ne peut accepter ce qui tend aujourd'hui à devenir un principe « est service public ce qui est contractualisé », sous-entendu, ce que paie la collectivité publique.

Les entreprises publiques ainsi que les entreprises privées délégataires d'un service public doivent faire co-exister prestations rémunératrices et prestations déficitaires dès lors que celles-ci correspondent à une mission de service public. Il appartient donc aux collectivités publiques, au moment de la négociation de la délégation de service public, de bien prendre en compte et d'imposer cette problématique en définissant clairement les contours du service public.

De même, public et privé peuvent bien entendu coexister mais les contraintes de service public doivent être partagées. On ne peut accepter la privatisation des bénéfices et la collectivisation des déficits. Il nous faut concevoir un dispositif qui ferait peser les contraintes sur l'ensemble des acteurs, tant publics que privés. Ceci doit notamment s'appliquer au secteur de la santé où l'hôpital public subit seul le poids des missions d'intérêt général, avec un secteur privé libre de contraintes qui accumule les profits pendant que l'hôpital s'endette.

Il faut également prendre en compte la dimension territoriale pour éviter les discriminations géographiques et assurer l'égalité devant le service public.

## 2) **La méthode : débat, dialogue et négociation**

Le Gouvernement a adopté une méthode qui est strictement l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Les pays qui ont mené une véritable réforme de l'Etat et qui ont réussi l'ont conduite dans le dialogue, la concertation et la négociation, avec le souci de rechercher un consensus tant avec les personnels qu'avec les usagers.

La réforme dont nous avons besoin doit à la fois :

- identifier ce que doivent être les missions de l'Etat ;
- définir les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions ainsi que les conditions de l'organisation qui correspondent à l'exercice de ces compétences.

Mais au préalable, un vrai débat public doit être ouvert à tous (agents, usagers, citoyens) sur les missions de l'Etat et le rôle des services publics.

C'est cette démarche qui est aujourd'hui réclamée par les organisations syndicales (CGT, FUS, Solidaires) et les dizaines de milliers de signataires de la pétition « le service public est notre richesse ».

### **3) une meilleure allocation des moyens**

Tout Gouvernement a le devoir de s'assurer que chaque euro de dépense publique est un euro utile. Pour cela, il faut une véritable évaluation des politiques publiques ainsi qu'une fonction publique répondant aux besoins de la population.

#### **a- une véritable évaluation des politiques publiques**

Personne ne conteste la nécessité d'

- 
- 

une vraie revue générale des politiques publiques qui signifierait une vraie évaluation des politiques publiques afin d'examiner l'adéquation des moyens aux besoins ainsi que l'efficacité de la dépense publique : permet-elle d'atteindre les résultats, les objectifs fixés par le Gouvernement ? qui doit faire quoi ? Pour être efficace, cette démarche doit être conduite sans a priori et un principe tel que celui consistant à « supprimer un poste sur deux » ne peut en être le principe directeur.

Cela signifie également écheniller l'ensemble de la politique fiscale y compris le paquet fiscal de juillet 2007, y compris les baisses d'impôts du précédent quinquennat ; de passer au crible les aides aux entreprises, les allègements de charges.....

Cela veut dire aussi, une vraie rationalisation de la dépense publique et des procédures budgétaires renouvelées : une nouvelle méthode de délégation des enveloppes (cf 1996) pour laisser davantage d'initiatives aux différents acteurs ?

Si le Gouvernement appliquait la RGPP à ses propres choix, il reviendrait à coup sûr sur le paquet fiscal. En effet, toutes les études, qu'elles émanent d'instituts publics ou d'enseignes privées, attestaient que :

- la déductibilité des intérêts d'emprunts, même si elle a du sens car elle abaisse le taux d'effort des ménages, était sans lien avec l'objectif annoncé, à savoir élever le nombre de Français accédant à la propriété. L'INSEE démontre d'ailleurs que la part des ménages possédant leur résidence principale s'est envolée entre 1997 et 2001, c'est-à-dire juste après la suppression par Alain Juppé de la déductibilité des intérêts d'emprunts ! L'adoption de ce dispositif n'a pas modifié la donne ;
- la détaxation des heures supplémentaires n'était pas de nature à élever le nombre d'heures supplémentaires, puisque les entreprises y recourent par nécessité et les attribuent aux personnels concernés et non à l'ensemble des salariés de la chaîne productive. Les premiers résultats publiés par l'ACOSS et la DARES corroborent à posteriori ce diagnostic : le nombre d'heures global est resté inchangé.
- La suppression quasi-totale des droits de successions et la modification du régime des donations ne permet pas de favoriser le travail en transmettant le « fruit du travail de toute une vie ». Ce type de succession est en effet exonéré de droits depuis de nombreuses années. Cette décision a simplement accru les inégalités de patrimoine et donc de revenus, puisque les bénéficiaires de ce disposition ont épargné ces gains et maximisent ainsi leur revenus patrimoniaux ;

L'analyse des effets macroéconomiques et budgétaires des effets du paquet fiscal est à bien des égards atterrante et devrait pousser le gouvernement, au nom même des principes de la RGPP, à revenir en arrière :

- Le choc de croissance n'a pas eu lieu. La croissance française devait passer de 2% à 3% : elle a reculé à 1.9% et passera sans doute sous la barre des 1.5% cette année.
- L'assainissement des finances publiques tant annoncé s'est transformé en dégradation : annoncé en baisse de 0.3 % de PIB, le déficit a augmenté de 0.1%, tout comme la dette (+ 40 milliards d'euros) ce qui de la France, avec l'Italie, le cancre de l'Europe en la matière.

- La compétitivité en profondeur des entreprises n'a pas été restaurée. Au contraire, le déficit commercial s'est aggravé d'un tiers, passant de 29 à 40 milliards d'euros de déficits entre 2006 et 2007 ;

Ainsi, notre évaluation des politiques menées par la droite conduirait sans aucun doute possible à revenir sur le paquet fiscal. Voilà une vraie RGPP menée au bout de sa propre logique !

#### b- une fonction publique pour répondre aux besoins de la population

\* Nous voulons une **fonction publique de qualité** pour répondre aux besoins de la population. Trois principes républicains visent ce même objectif et constituent les fondements de la fonction publique : l'égalité, l'indépendance et la responsabilité.

Le concours administratif garantit l'égalité d'accès des citoyens -et donc la diversité- l'impartialité et la neutralité du recrutement. La garantie de l'emploi tout au long de la carrière et l'évolution en application d'une grille et de l'ancienneté, toutes les protections données aux fonctionnaires, permettent d'éviter la corruption, les pressions politiques et hiérarchiques et d'assurer la continuité du service.

Le statut ne se justifie donc pas au nom des agents mais bien au nom des citoyens.

\* La fonction publique doit **sans cesse s'adapter** pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Loin de le contester, nous le revendiquons car il s'agit d'une question de principe, celui d'adaptation. Aujourd'hui, cela signifie à la fois :

- opérer un repyramidage des postes pour tirer les conséquences des évolutions des missions : moins de production, plus d'expertise, plus d'accueil, d'accompagnement et de lien social ;

- donner la priorité à quelques fonctions : santé, sécurité, éducation. Il faudra donc se prononcer clairement sur les besoins en recrutement, en assumant des arbitrages sur d'autres fonctions (défense ? rationalisation des structures territoriales ? par exemple)

\* **Les moyens** : une réforme de la fonction publique est nécessaire, mais elle est possible sans porter atteinte aux fondements de notre fonction publique :

- faciliter la mobilité à la fois au sein de chaque fonction publique et entre elles ;
- investir dans la durée sur les ressources humaines (puisque les personnes sont employées sur des durées longues) : formation, qualification dans une perspective de promotion sociale et professionnelle.

## **B- La réforme de l'Etat : un rideau de fumée qui cache la remise en cause des principes républicains**

Le Gouvernement avance masqué. Sous couvert d'un assainissement des finances publiques et de modernisation de l'Etat, s'appuyant sur une vision idéologique extrêmement libérale, il affaiblit et désorganise les services publics et porte atteinte aux principes républicains : « les beaux discours cachent de mauvaises intentions. »

Le rétablissement des finances publiques est un leurre : la France est l'unique pays avec l'Italie- à voir ses déficits s'accroître (+0.1% de PIB) et sa dette progresser (+0.6% de PIB, soit 40 milliards d'euros en 2007). La France, qui doit bientôt prendre la présidence de l'Union Européenne, n'est guère crédible et aura des difficultés à présenter à nos partenaires un calendrier de retour à l'équilibre crédible, elle qui vient déjà de le reporter de deux ans (2012 et non plus 2010 comme annoncé l'an passé).

Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Les 7 milliards d'euros n'ont aucun sens, puisqu'ils sont documentés et argumentés par aucune analyse sérieuse. Ils sont vraisemblablement gonflés. Ajoutés aux 7 milliards de crédits gelés et bientôt annulés (ce qui représente un record en soi, tant en % qu'en valeur absolue), ils représentent autant que le montant des cadeaux fiscaux de la loi TEPA. Le parallèle est donc établi : cette réforme n'a pas d'autre but que de faire payer par les usagers des services publics les cadeaux accordés à quelques uns.

Si l'on voulait atteindre nos engagements européens, il faudrait diviser par deux le rythme de l'évolution de la dépense et réaliser une économie de 10 milliards d'euros par an sur

l'ensemble du champ Etat/sécurité sociale/collectivités locales. On a donc une vraie incohérence entre les objectifs et les annonces. Une véritable mystification.

Enfin, le slogan « non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » est inutilement absurde. Il montre l'absence de sérieux de la démarche fondée non pas sur une analyse précise et argumentée, non pas sur une vision de l'Etat ou sur des exigences de qualité du service public, mais sur une argumentation simpliste et démagogique.

### **1) le Gouvernement affaiblit l'Etat, engage une privatisation rampante et poursuit l'insidieux transfert de charges aux collectivités locales**

L'objectif du Gouvernement est de réduire les services de l'Etat au minimum libéral ce qui offrira au privé les marchés des services publics abandonnés par l'Etat avec une dégradation du service rendu et un coût prohibitif pour l'utilisateur, comme en attestent les expériences menées par certains de nos partenaires européens.

#### **a- un affaiblissement et une désorganisation de l'Etat**

Cette réforme souffre d'une triple erreur de conception :

- elle ne repose sur aucune vision cohérente, puisque tout est engagé en même temps : aucune de vision d'ensemble, aucune stratégie n'est présentée et personne ne sait où l'on va. In fine, on réforme par tous les bouts à la fois, ce qui rend impossible la tenue d'arbitrages cohérents entre eux. Vouloir tout tout de suite et indiquer qu'il n'y a pas de tabous ne peut constituer une politique en soi ;
- ses conclusions sont imposées par le haut (Elysée, Bercy) ou par l'extérieur (consultants) sans que les ministres ou les hiérarchies administratives ne soient même consultées. Sans dialogue, la réforme est vouée à l'échec ;
- son manque d'imagination frappe les esprits : on recourt aux « fonds de cuve » de la direction du budget, tous les poncifs et les tartes à la crème y passent. Il s'agit plus d'une revue générale des idées reçues que d'une revue générale des politiques publiques ! C'est le prototype de la réforme technocratique conduite dans la plus grande opacité.

Parmi les évolutions constatées des missions de l'Etat, se révèlent particulièrement préoccupants :

- l'affaiblissement de la fonction de contrôle : contrôle de légalité mais aussi contrôles sanitaires (abattoirs) et de sécurité (constructions...) ; s'en remettre au privé ne peut en aucun cas constituer pour le consommateur une garantie de sécurité suffisante ;
- la disparition progressive des aides économiques qui privent d'outils de reconversion économique et d'aménagement du territoire (tels ceux utilisés dans le Nord par exemple), renforcent la métropolisation, la concentration des activités économiques et accélèrent l'abandon des zones entières de notre territoire ;

#### b- une privatisation rampante

Plus grave, la lecture des relevés de décision fait apparaître une privatisation rampante qui s'ajoute à la généralisation des partenariats public/privé (PPP) à tous les domaines (hôpitaux, prisons, commissariats....). Ainsi :

\* **des opérateurs privés** travaillent au sein même de la hiérarchie administrative (finances DGME) et au sein des équipes RGPP (à hauteur de 1 pour 1) ; ils conçoivent donc la réforme de l'intérieur ;

\* **les principes du privé** deviennent la référence et se substituent à ceux du service public ; qu'il s'agisse de la notion de rentabilité, de performance, au détriment des notions de solidarités entre les générations et entre les territoires ou même d'efficacité sociale ;

\* **des services publics en voie de privatisation rampante** ; de plus en plus assurés par le privé sans dire que le coût est supporté par les usagers ; plusieurs exemples :

- le rapport Larcher et les décisions annoncées par le Président de la République notamment s'agissant de la place respective du **l'hôpital public** et des cliniques privées dans notre système de soins ; le service public manquant de moyens financiers, en difficulté pour recruter, va laisser le privé se développer sans contrainte, accumuler les bénéfices et poursuivre son développement au détriment du public ;

- **le transfert aux assurances** d'une partie des remboursements assumés jusqu'à présent par l'assurance maladie obligatoire ; instauration d'un partage entre « petit risque » et grand risque » qui va à rebours du principe de solidarité de notre système ;

- **la suppression progressive de l'activité d'ingénierie concurrentielle** au motif que l'Etat n'a pas à concurrencer l'offre privée ! ce qui prive les collectivités publiques de vraies compétences ;

- **l'abandon de l'intervention de l'Etat en tant qu'opérateur** notamment dans le domaine culturel (musées notamment) ;

Ces faits sont loin d'être anodins. Il révèlent un état d'esprit : Nicolas Sarkozy propose aux français de faire migrer notre Etat providence, et notamment le système de protection sociale pour qu'il revêtent les formes de celui en place outre-atlantique. Pour argumenter, il avance l'ampleur des déficits des comptes sociaux et le poids des prélèvements.

Ces arguments comptables ne tiennent pas : recalculés en part dans la richesse nationale, les dépenses de santé aux Etats-Unis égalent les nôtres et les déficits publics sont considérablement supérieurs qu'en France ou en Europe.

La vraie différence n'est donc pas comptable : elle réside dans l'utilisation de ces sommes, mutualisées chez nous, individualisées aux Etats-Unis. Donc, migrer vers le système anglo-saxon ou américain ne résorbera pas les déficits et réduira encore moins les dépenses : il créera simplement une médecine et une assurance vieillesse à deux vitesses, ce dont les Français ne veulent pas, et ce à juste titre.

#### c- la poursuite des transferts de charges aux collectivités locales

Les finances locales vont être affectées par deux éléments : la limitation des concours de l'Etat et de nouveaux transferts de charges.

**La limitation des concours de l'Etat** intervient à deux niveaux :

- les concours de l'Etat sont désormais indexés sur la seule inflation ;

- il est prévu d'établir des normes de progression des budgets locaux avec une système de pénalisation sur les dotations ;

**De nouveaux transferts de charges** vont intervenir à plusieurs titres :

- la décision de procéder à **l’instruction et à la délivrance des titres d’identité** biométriques par 2000 communes ; la compensation financière est estimée à 10 M euros ; le CMPP du 12 décembre a également décidé la délivrance des permis de conduire par les communes ; il est maintenant fait état d’un envoi postal mais aucune précision n’a été donnée sur ce point ;
- **la suppression des cours le samedi matin** conduit à un report de la charge sur les collectivités locales ; cette évolution ne pose pas de problème pour les familles aisées mais affecte les plus démunies ;
- **la suppression des prestations d’ingénierie** effectuées par les services déconcentrés de l’Etat ; elles sont très demandées par les collectivités locales qui n’auront pas les moyens de financer une prestation privée équivalente ;
- **la mise en œuvre du RSA** telle qu’annoncée par le Président de la République pose question ; le bouclage financier est très délicat et le risque de voir le surcoût financé par les départements n’est pas négligeable ;
- **le désengagement croissant des CAF** du financement de la petite enfance va faire porter la charge sur les communes et les intercommunalités ;
- **les décisions prises concernant les contrats aidés** vont pénaliser les finances des collectivités locales qui y recourent largement (aides ménagères, clubs sportifs, collèges, transports scolaires, espaces verts) ;

## **2) le Gouvernement porte atteinte aux principes fondements de la fonction publique**

Les principes républicains qui constituent les fondements de la fonction publique depuis la Libération sont actuellement remis en cause : le contrat est opposé au statut, le métier à la fonction, la performance individuelle à la recherche de l’intérêt général.

Deux chantiers en cours s’inscrivent dans un contexte défini notamment par les discours de Nantes et Lille.

### **a- le projet de loi relatif à la mobilité**

Trois grands objectifs sont affichés :

- lever tous les obstacles juridiques à la mobilité en supprimant les entraves statutaires ;
- créer les conditions qui permettent d'assurer la continuité et l'adaptation du service ;
- offrir des outils notamment financiers pour encourager la mobilité ;

Ces objectifs sont de prime abord louables et correspondent à une nécessité. Toutefois, le but poursuivi va plus loin. Il est de donner aux administrations de nouveaux outils pour gérer les restructurations en cours (carte judiciaire notamment); pour cela, le texte encourage la mobilité et cherche à encourager les départs de la fonction publique.

Ainsi, il s'agit surtout de gérer les conséquences pour les personnels de la réforme de l'Etat en particulier de permettre à l'Etat de se délester de ses fonctionnaires notamment sur les collectivités locales.

Le texte est donc en fait la « boîte à outils » pour faciliter la réduction des effectifs.

Notamment : création de la position de réorientation professionnelle pour les fonctionnaires d'Etat, généralisation du cumul d'emplois à temps non complet au sein des trois fonctions publiques, élargissement du recours aux non titulaires dans la FPE, recours à l'intérim

Parallèlement : décret instituant une indemnité de départ volontaire au bénéfice des fonctionnaires quittant définitivement la fonction publique.

b- le livre blanc sur l'avenir de la fonction publique remis par le rapporteur général de la conférence nationale Jean-Ludovic Silicani

Remis le 17 avril dernier, il propose notamment :

- une fonction publique des métiers autour de 7 grandes filières métiers qui remplaceront la segmentation actuelle en plusieurs centaines de corps ;
- l'ouverture des jurys de concours aux professionnels du recrutement
- la création d'une bourse de l'emploi public ;
- suppression des concours internes remplacés par une promotion validée par la hiérarchie

c- le contexte est particulièrement préoccupant

Plusieurs éléments vont dans ce sens.

- le discours de Nantes de Nicolas Sarkozy (19 septembre 2007) annonçait une réforme guidée par les critères de rentabilité financière et plus grande perméabilité entre public et privé. Pour lui, c'est la même chose de servir l'Etat que de servir une entreprise (discours de Lille). C'est tout simplement inacceptable.

- la fin du principe du recrutement par concours qui assure l'égalité des candidats ; pour certains emplois de la FP on introduit le choix entre le statut de fonctionnaire et un contrat de droit privé négocié de gré à gré ;

- l'année 2008 sera marquée par la suppression record de 22 900 postes soit le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois dont 11 200 dans l'éducation nationale. Pour 2009 le rythme va être accéléré pour arriver à un fonctionnaire sur deux soit la suppression de 35 000 postes. A l'échelle du quinquennat, 155.000 postes seront supprimés.

-  
l'échec de la négociation salariale dans le FP sanctionne le non respect par le Gouvernement des engagements pris. Il en résulte une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 6 à 7 % depuis 2002 alors qu'il y a besoin d'une véritable politique salariale pour garantir la qualité du recrutement et de la qualité du service.

Si, là encore, on peut partager certains objectifs, on ne peut que ressentir un vrai malaise devant ce qui apparaît comme un vrai changement de logique. On fait disparaître les garanties traditionnellement accordées aux fonctionnaires pour les remplacer par de la souplesse qui s'appelle recrutement par contrat, rémunération négociée, promotion au choix plutôt que concours interne ; ce qui veut dire en clair plus de pouvoir discrétionnaire pour le pouvoir hiérarchique et donc dans les faits soumission au lieu de compétence et indépendance.

## **ANNEXE 1 : LES MESURES RGPP PAR TYPE D'IMPACT**

(exemples tirés du relevé de décisions du 4 avril 2008)

## **Aménagement du territoire**

- carte judiciaire
- fusion DGI/CP
- adaptation du réseau des conservateurs des hypothèques ;
- carte des sous-préfectures
- carte défense nationale ; création d'un service inter-armées de soutiens aux hommes et aux moyens généraux ; création de 90 bases de défense seules fonctions administratives de défense au niveau local ; décision en juin ;
- poursuite redéploiement police/gendarmerie ;
- redéfinition des missions des CREPS et suppression éventuelle d'une partie d'entre eux ;
- 
- incitation des réseaux des CCI à rationaliser leur organisation administrative pour réduire les charges pesant sur les entreprises ;
- limitation à 8 du nombre des directions régionales (services de l'Etat) ;
- intégration des services déconcentrés de la jeunesse et des sports dans un ensemble plus vaste défini dans la cadre de la réforme de l'Etat local ;
- réorganisation et rationalisation des missions opérationnelles du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) avec l'objectif de réduire le nombre de structures ;
- création des agences régionales de santé ;

## **Pouvoir d'achat**

- allocations familiales
- prise en charge des tarifs sociaux de la SNCF par la politique commerciale de l'entreprise ;
- franchises médicales
- orientation des tarifs ferroviaires sur les coûts des infrastructures de RFF ;
- expérimentation du loyer progressif en fonction du revenu dans la parc HLM ;
- relèvement des sur-loyers ;
- réforme de la politique d'attribution des subventions au monde du sport ;
- recentrage des aides à l'investissement locatif sur les besoins ;
- abaissement du plafond de ressources HLM de 10 % et indexation sur l'indice des prix ;

## **Autres**

- limitation des contrats aidés aux personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- durée d'un contrat aidé supérieure à un an si parcours d'insertion ;

Dans les deux cas, à travers les contrats aidés, ce sont certains services publics qui seront touchés car tant les collèges que les hôpitaux et les maisons de retraite recourent à ces contrats.

## ANNEXE 2

### LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DES DROITS DES FEMMES

Le SDFE, (Service pour les droits des femmes et l'égalité) est composé d'un service central et d'un réseau de déléguées régionales et de chargées de mission départementales, qui agissent sous l'autorité des Préfets, au plus près des territoires.

Le SDFE a pour rôle de promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques et économiques, de favoriser l'accès à l'emploi des femmes, à l'égalité salariale et professionnelle, de garantir l'accès aux droits fondamentaux, de préserver les droits propres (interruption volontaire de grossesse, contraception...) ainsi que de lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour mener à bien cette mission, le SDFE agit et mobilise, de manière transversale, les autres ministères, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les partenaires sociaux.

La Révision générale des politiques publiques (RGPP), sous prétexte d'économies, s'attaque à l'ensemble des politiques de l'État. A deux mois de la Présidence française de l'Union européenne, la RGPP propose, dans le domaine de l'égalité, un schéma qui met en péril l'approche transversale et partenariale de la France en matière d'égalité hommes/femmes, pourtant fortement recommandée par l'Union européenne.

Le positionnement, prévu dans le cadre de la RGPP, des délégations régionales dans les nouvelles directions régionales de la cohésion sociale, les menaces d'éclatement ou de suppression qui pèsent sur l'échelon départemental et les interrogations sur l'avenir du service central, sont contradictoires avec la transversalité et l'interministérialité requises. Cette réforme confinerà les

missions du service dans des approches thématiques cloisonnées et étanches.

Au-delà des questions de devenir des personnels, il s'agirait d'une profonde atteinte à la politique de l'égalité qui nécessite pourtant une volonté politique forte et ambitieuse, inscrite dans la durée. Il s'agit d'un retour en arrière catastrophique sur la façon dont l'égalité hommes/femmes est mise en œuvre dans les territoires, où les délégations s'efforcent jusqu'à présent d'appliquer la règle du mainstreaming (examiner les politiques mises en œuvre dans tous les domaines avec le prisme de l'égalité entre hommes et femmes), parce qu'elles sont dotées de moyens et d'une existence propre.

### **ANNEXE 3 AUDITIONS**

- le groupe de travail a auditionné des hauts fonctionnaires dont l'anonymat sera protégé ;
- il a rencontré les syndicats suivants : CGT, FSU, CFDT ; FO a reporté le RV à plusieurs reprises ;
- Jean-Pierre BALLIGAND député membre de la commission des finances a également été entendu par le groupe ;



4)

-

1)

2)